



## Saviez-vous que la consommation de l'eau est réglementée à la Municipalité de Bury ?

En 2016, la Municipalité de Bury a mis en place un règlement encourageant l'usage responsable de l'eau potable (règlement numéro 427-2016). Parmi les éléments à retenir, notons :

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fin d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue.

Selon les jours suivants, l'arrosage est permis

Période d'arrosage De 3 h à 6 h et 20 h à 23 h	
Le lundi l'adresse se terminant par 0 ou 1	Le mardi l'adresse se terminant par 2 ou 3 ;
Le mercredi l'adresse se terminant par 4 ou 5 ;	Le jeudi l'adresse se terminant par 6 ou 7 ;
Le vendredi, pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9 ;	

En cas de sécheresse, d'urgence, de bris majeurs de conduites d'aqueduc ou pour permettre le remplissage des réservoirs, l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux ainsi que le lavage des autos et des entrées d'autos peuvent être complètement prohibés.

Il est défendu d'utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobile ou de remplissage de piscines lors de la période d'interdiction.

Un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis de la municipalité, procéder à l'arrosage à l'heure précitée pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de plantation ou d'installation de gazon en plaques ; toutefois, l'arrosage permis devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment à la condition d'utiliser un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

**Les infractions à ce règlement sont passibles d'amendes.**

**10 % de l'eau est utilisée dans la cuisine pour la cuisson des aliments ou pour comblers les petites soifs.**

**La salle de bain est la pièce où l'on consomme le plus d'eau. En effet, 65 % de l'eau y est utilisée pour le bain et la douche, ainsi que pour la toilette.**

**Étonnamment, la lessive utilise à elle seule 20 % de l'eau consommée dans la maison.**

**Le nettoyage emploie 5 % de l'eau utilisée à des fins domestiques.**

**Le lavage de la voiture et de l'asphalte font partie des gestes qui contribuent au gaspillage.**



## Gestion de l'eau potable



*Un milieu en héritage  
Our Heritage, Our Home*

**Municipalité de Bury**  
569, rue Main  
Bury (Québec) J0B 1J0

Téléphone : 819-560-8414  
Télécopieur : 819-872-3675  
[www.municipalitedebury.qc.ca](http://www.municipalitedebury.qc.ca)

## Eau : Ressource vitale

L'eau est essentielle à la vie et c'est pourquoi il est crucial d'assurer sa préservation. Au Québec et au Canada, nous avons tendance à oublier son importance étant donné que l'or bleu abonde chez nous. En effet, avec moins de 1 % de la population mondiale, nous détenons plus de 20 % de toutes les ressources d'eau douce de la planète ! Or, contrairement à la croyance populaire, seulement 9 % de ces ressources sont renouvelables. De plus, avec les changements climatiques, le cycle de l'eau risque d'être très perturbé et c'est pourquoi nous devons prendre au sérieux toute mesure visant l'économie de l'eau.



Dans le monde, environ 1,4 milliard de personnes sont privées d'eau potable, alors que certains se permettent de la gaspiller allègrement. Bonne nouvelle, vous avez le pouvoir de contribuer à la préservation de cette ressource si chère qu'est l'eau, et ce, par de simples gestes posés au quotidien de votre vie !



## Conseils d'économie d'eau

### Toilettes

Les vieilles toilettes peuvent consommer de 13 à 27 litres par chasse d'eau, soit jusqu'à plus de 100 litres par personne, par jour. Savez-vous aussi que le tiers de la consommation d'eau d'une famille provient des cabinets de toilette ? Pour diminuer cette quantité, vous pouvez installer une toilette à faible débit (6 litres par utilisation) : économie de 10 % à 20 % de toute l'eau utilisée à l'intérieur de la maison.

### Bain et douche



Prendre des douches rapides, plutôt que des bains (économie moyenne de 76 litres d'eau par douche). Utiliser un pommeau de douche à faible débit.

### Brossage des dents

Fermez l'eau du robinet lorsque vous vous brossez les dents et que vous vous rasez. Vous sauvez ainsi jusqu'à 19 litres d'eau par jour.

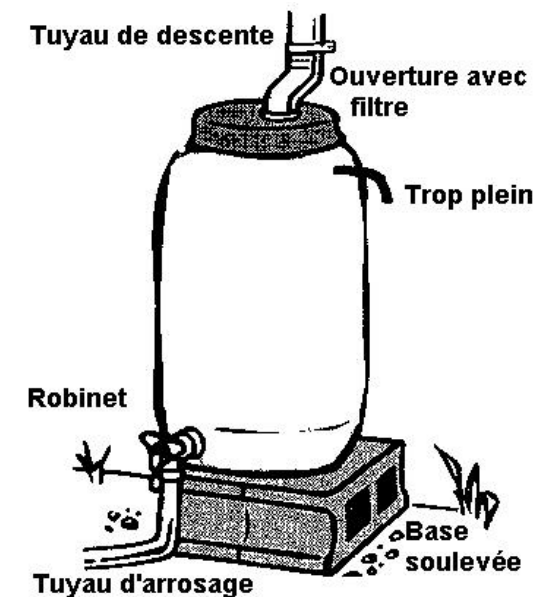
### Lave-vaisselle

Les lave-vaisselles consomment jusqu'à 95 litres d'eau par utilisation. Cependant, utilisé correctement, il vous permettra d'économiser plus d'eau que si vous lavez la même quantité de vaisselle à la main. Une condition cependant : bien le remplir !

## Utiliser des barils de récupération d'eau de pluie

L'eau de pluie qui coule des toitures vers les gouttières peut être récupérée. Pour récupérer cette eau, on a au choix entre :

- Diriger l'eau dans les plates-bandes ou sur le gazon au moyen d'extensions de gouttières flexibles ;
- Recueillir les eaux pluviales dans un baril sous la gouttière.



Sources : Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec. Arroser tout en économisant l'eau potable. <http://www.arrosageeconomieeau.org/bienarroser.html> Société canadienne d'Hypothèques et de Logements. Comment entretenir vos pelouses et jardins en économisant l'eau?

Comme vous le savez, l'économie d'eau potable fait un grand bien à notre environnement. Par ailleurs, l'utilisation modérée de l'eau potable permet de diminuer les coûts associés à la distribution, et au traitement de l'eau.